



réponse positive à une annonce, et blocage de ma hiérarchie

Par **tazette_1974**, le **26/10/2010** à **18:34**

Bonjour,

Je suis salariée d'une entreprise A, et mise à disposition pour une entreprise B (sans aucun avenant à mon contrat de travail initial, qui a été signé avec l'entreprise A).

J'ai postulé à une offre "interne" dans l'entreprise A (en informant mon supérieur de l'entreprise B), et ai reçu un mail en retour me disant que je suis acceptée au poste, avec une date d'entrée en poste au 15/11 (à faire valider avec ma hiérarchie actuelle), mon futur statut, et mon salaire était précisés. J'ai renvoyé ce mail à mon supérieur (de l'entreprise B), l'informant de mon souhait d'accepter ce poste, et demandant si le délais de préavis leur convenait. Mon supérieur (entreprise B), refusant de me laisser partir, a fait "pression" sur mon futur patron (entreprise A). Au final, je viens de recevoir un nouveau mail m'indiquant que le recrutement était gelé jusqu'à nouvel ordre. Quel est mon recours ? Est ce que le premier mail peut faire office de promesse d'embauche ?

Par **P.M.**, le **26/10/2010** à **18:42**

Bonjour,

Il ne peut pas s'agir de promesse d'embauche puisque vous êtes déjà en CDI avec cette entreprise...

Je pense que la position que vous pourriez adopter s'apprécie en fonction du contexte avec la possibilité par exemple de vous rapprocher des représentants du Personnel et/ou de solliciter une réunion avec les deux responsables et éventuellement le responsable des ressources humaines...